
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 janvier 2020 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0025

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE20 0026

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0027

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0028

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 0029

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 0030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire GFL Environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance (Lot 18), pour une période de 45 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 232 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1198554002

CE20 0031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc., fournisseur unique, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1197684005

CE20 0032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et de 182 469,19 \$, taxes incluses et pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1196871002

CE20 0033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1196756004

CE20 0034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no 7 au contrat accordé à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1195035004

CE20 0035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier le contrat octroyé à la firme Hollywood Nettoyage Spécialisé (CM18 1491) pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 \$, taxes incluses, appel d'offres public 18-17119.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197286005

CE20 0036

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur exclusif, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.007 1198410003

CE20 0037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1198147002

CE20 0038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, par laquelle Univar Canada Ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 507 287,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17864 (Lot 1);

- 2- d'autoriser une dépense de 50 728,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences du lot 1 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197100005

CE20 0039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1198719001

CE20 0040

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de quatre saisons hivernales, le contrat pour la location de deux dépanneuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17969;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Sauver Remorquage Ludos autos inc.	Lot 1	220 075,95 \$
Sauver Remorquage Ludos autos inc.	Lot 2	220 075,95 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 22 007,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 022,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1197711020

CE20 0041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la technologie 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1198113003

CE20 0042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat de travaux 15068 (CM17 0135), octroyé le 20 février 2017 à la firme Axe Construction inc.;
- 2- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 295 195,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-5498-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 944 279,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 958 051,20 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1195364002

CE20 0043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et à l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1190765002

CE20 0044

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour les lots 2 et 4, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 2 - Services d'analyse de marché	435 149,91 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)	256 624,20 \$

2- de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 1 et 3, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions	970 916,74 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	551 824,81 \$

de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 5, 6 et 7, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Levio conseils inc.	Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle	239 435,44 \$
Levio conseils inc.	Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	250 645,50 \$
Levio conseils inc.	Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	327 678,75 \$

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1197297003

CE20 0045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 et d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences, et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., (CG16 0339), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 982,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1197684003

CE20 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences), soit une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1193438032

CE20 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CG15 0760);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1190805002

CE20 0048

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à G.R.E.B.E. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels requis pour réaliser les audits écologiques (inventaires) floristiques et fauniques dans le cadre de la caractérisation du cadre naturel du site patrimonial du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 639 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17813;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1198179001

CE20 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à FNX INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 778,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1193438037

CE20 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des contingences liés au coût réel du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique au Centre Rosemont;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc., anciennement Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, (CM17 0054), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les services professionnels en communication et en gestion environnementale des sols, majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$, taxes incluses;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1198385002

CE20 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de Fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 394 019,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme reçu en date du 6 décembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1197231080

CE20 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à La Bande à Paul pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 27 novembre 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1193815005

CE20 0053

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Cima+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Saint-Laurent, Henri-Julien et Nicolet-Dézéry de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 790,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17790;

- 2 - d'autoriser une dépense de 41 218,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1193438039

CE20 0054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 356 604 \$, plus les taxes applicables, pour la création de l'œuvre immersive « Second souffle »;
- 2 - d'autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film du Canada aux fins du contrat de collaboration;
- 3 - de recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ce contrat de collaboration avec l'Office national du film du Canada;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197227002

CE20 0055

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre Cultiver Montréal et la Ville de Montréal relativement à la présentation de la Fête des semences au Planétarium Rio Tinto Alcan, les 8 et 9 février 2020, et la tenue de trois conférences dans le cadre des « Rendez-vous des agricultures montréalaises »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 3 449,25 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de services avec Cultiver Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1196157007

CE20 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public les lots 3 510 517, 3 510 518, 2 159 429, 6 269 326 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert de la compagnie Immeubles D.M.L.G.T. (2014) Limitée, un terrain vacant constitué du lot 1 508 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 6 768,8 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue et en contrepartie la Ville cède les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429 constituant l'emprise de la 70^e Avenue non ouverte, le lot 6 269 326 constituant l'emprise d'une partie de la 71^e Avenue non ouverte, ainsi que les lots 1 250 458 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie d'environ 14 204,5 mètres carrés. La soulte en faveur de la Ville, représente une somme de 83 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. L'échange prévoit la création de trois servitudes d'utilités publiques, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1173778004

CE20 0057

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 1 / The Westbury 1 Limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1198290005

CE20 0058

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 2 / The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.
- 4 - d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1198290008

CE20 0059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, et auquel intervient la Société de transport de Montréal, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague d'une superficie au sol de 1 077,5 mètres carrés, situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de consentir à toutes fins que de droit à la modification de la servitude publiée au registre foncier sous le numéro 24 347 333;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1191368006

CE20 0060

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé au nord à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1184962010

CE20 0061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1198290012

CE20 0062

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et 9217-7112 Québec inc., publié le 21 juin 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1194396002

CE20 0063

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1198207004

CE20 0064

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet « Succès Croissance »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1197016003

CE20 0065

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 6 132 \$ à SBC Galerie d'art contemporain pour la mise à jour de son programme fonctionnel et technique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1198080003

CE20 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1197731005

CE20 0067

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le don de spécimens d'insectes de M. André Langlois pour l'Insectarium de Montréal, d'une valeur de 1 413 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission, par le Trésorier du Service des finances, d'un reçu officiel aux fins d'impôt à l'attention du donateur pour un montant total de 1 413 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1193942001

CE20 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1191097017

CE20 0069

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1197286007

CE20 0070

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets :

- **Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**
 - 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M\$ plus taxes (CG19 0478);
 - 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M\$ plus taxes (CG19 0594);
- **Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**
 - 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M\$ plus taxes (CG19 0591);
 - 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608);

2 - de désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

3 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement;

- 4 - de confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;
- 5 - de confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;
- 6 - de confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1198169003

CE20 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 442 016,27 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1194784006

CE20 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Sherlyne Duverneau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en janvier 2023, en remplacement de Mme Valérie Du Sablon;
- 2- de remercier Mme Du Sablon pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1197181007

CE20 0073

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence à compter du 11 décembre 2019 :
 - Madame Shahad Salman, pour un mandat de deux ans;
 - Madame Caroline Lin, pour un mandat d'un an;
 - Madame Alisha Wissanji, pour un mandat d'un an;
 - Monsieur Réal Ménard, pour un mandat d'un an;
 - Monsieur Benoît Pagé, pour un mandat de deux ans;
- 2 - de prolonger, jusqu'au 29 février 2020, le mandat de Mesdames Peggy Bachman et Johanne Derome à titre de membres du conseil d'administration provisoire du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1196794003

CE20 0074

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 5 637 \$ de la Société des Amis du Biodôme pour un projet de recherche au Biodôme;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 637 \$, couvert par la contribution de la Société des amis du Biodôme;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1190348008

CE20 0075

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à en appeler du jugement rendu le 12 novembre 2019 par le juge Marc St-Pierre, j.c.s., dans Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) c. Tribunal administratif du travail, Ville de Montréal, Diane Loiseau et Sophie Marchand (Cour supérieure : 500-17-106642-195).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1196976002

CE20 0076

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 77 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) (RCG 19-032), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet de réduire les tarifs prévus à l'article 70 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020), soit les tarifs du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1198716002

CE20 0077

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du réseau de corridors verts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1186689004

CE20 0078

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1196860003

CE20 0079

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1198168008

CE20 0080

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1198199006

CE20 0081

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2019, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1198078016

Levée de la séance à 9 h 24.

70.001

Les résolutions CE20 0025 à CE20 0081 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint